

INDEMNISATION 2020 DES H.S.

ACTE I : LE FLUX

Le 26 mai 2020, M. Simon BABRE, D.R.C.P.N., présentait les grandes lignes du projet d'indemnisation des heures supplémentaires générées entre le 1er janvier et le 30 juin 2020.

- ▶ Budget de 26,5 millions d'euros inscrit à la loi de finances 2020
- ▶ Taux de 12€47 bruts par heure
- ▶ Indemnisation sur volontariat (un formulaire sera à renseigner par chacun)
- ▶ Mise en paiement probable en septembre 2020
- ▶ Indemnisation assurée d'au moins 15 heures
- ▶ Heures concernées : Celles générées entre le 01.01.2020 et le 30.06.2020, décomptées du compte actif voire, si le solde est insuffisant, du compte historique

Pour UNITÉ SGP POLICE:

LA VOLONTÉ DES AGENTS EST ENFIN PRISE EN COMPTE

LE TAUX D'INDEMNISATION N'EST PAS SATISFAISANT

LES ADS NE PEUVENT PAS ACCÉDER À CETTE INDEMNISATION

A NOTER : En fin d'année, une campagne d'indemnisation des heures du compte historique devrait être reconduite à l'identique de 2019. Elle permettrait, sur volontariat, l'indemnisation au-delà du plafond fiscal qui, profitant des mesures de l'état d'urgence, sera rehaussé (en l'état 6214€, contre 5358€ en année normale).

UNITÉ SGP POLICE www.unitesgppolice.com **MAJORITAIRE**

FSMI FO **100%** Gradés, Gardiens, ADS et PATS

26-05-2020